



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 29 mai 2018

Communiqué de presse

Refus de prélèvement ADN pour l'action des 1000 vaches : une militante de la Confédération paysanne relaxée !

Dominique Henry, militante de la Confédération paysanne, vient d'être relaxée par la Cour d'appel de Besançon pour refus de prélèvement ADN lors de l'action syndicale de 2014 sur la ferme-usine des 1000 vaches, près d'Abbeville. C'est une belle victoire pour la Confédération paysanne et pour la liberté d'action syndicale. Avant l'audience, plusieurs centaines de personnes ont d'ailleurs manifesté à Besançon pour soutenir Dominique Henry et dénoncer la répression syndicale.

En première instance, Dominique Henry, ancienne institutrice et paysanne du Haut Doubs à la retraite, avait été condamnée par le tribunal correctionnel de Montbéliard à une amende de 750 euros avec sursis. Elle avait décidé de faire appel, contestant la légitimité de cette condamnation s'agissant d'une action syndicale destinée à dénoncer, auprès du grand public, les risques engendrés par l'industrialisation de l'agriculture, incarnée par la ferme-usine des 1000 vaches, pour les consommateurs, l'emploi paysan et l'environnement.

Cette décision de justice appelle à une évolution rapide de la législation en matière de fichage ADN pour mettre fin à cette intimidation de la mobilisation syndicale.

Lors du procès en appel des 1000 vaches, le procureur avait reconnu aux militants de la Confédération paysanne la qualité de « lanceurs d'alerte ». Pourtant ce jeudi 31 mai, Dominique Henry et cinq autres militants de la Confédération paysanne, dont son porte-parole national Laurent Pinatel, comparaitront à nouveau à Amiens pour un troisième procès au civil. Les propriétaires de la ferme-usine des 1000 vaches leur réclament plus de 140 000 euros ! Après la menace des peines de prison, il s'agit d'utiliser la sanction financière pour tenter de faire taire la Confédération paysanne.

Nous appelons donc toutes celles et tous ceux qui soutiennent notre combat contre l'industrialisation de l'agriculture et défendent la liberté syndicale à nous rejoindre devant le palais de justice d'Amiens le 31 mai à partir de 9 heures.

Contacts :

- Laurent Pinatel, Porte-parole : 06 80 58 97 22
- Cécile Muret, Secrétaire nationale : 06 31 26 85 48
- Caroline Nugues, Chargée de communication : 06 95 29 80 78